

7 juin 2016

| |
|--|
| PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE |
|--|

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 7 juin 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Patrice Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

| |
|-------------------------------|
| OUVERTURE DE LA SÉANCE |
|-------------------------------|

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Quatre résidents sont présents.

| |
|--|
| 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
|--|

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2016;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour octroyer le contrat concernant le gravier pour le rechargement ;
8. Résolution pour octroyer le contrat de démolition du garage du 162 Principale Est;
9. Résolution pour octroyer le contrat de pompage et le transport des boues des fosses septiques;
10. Résolution pour engager un architecte concernant la préparation des plans et devis pour la réparation des drains et l'ajout d'une porte au sous-sol du 142 Principale Est;
11. Résolution concernant les priorités à présenter dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);(subvention discrétionnaire du député);
12. Résolution concernant la nomination d'un représentant spécial avec la Caisse du Val-Saint-François;
13. Résolution pour nommer un animalier et les conditions de garde;
14. Résolution concernant la demande du Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables;
15. Résolution pour le choix de la collecte des matières putrescibles (bac brun);
16. Résolution d'appui à la Coopérative de solidarité de santé de Racine et Région;

17. Résolution concernant la récupération de TPS-TVQ supplémentaire par Planitaxe;
18. Résolution pour modifier le règlement 2016-420 modifiant le règlement 225 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
19. Voirie; Démission de M. Maurice Boudreau, conseiller responsable de la vérification des chemins ;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Comité : Retour sur le dossier de l'Hôtellerie de Sherbrooke par M. Jacques Jasmin;
22. Affaires nouvelles;
23. Période de questions;
24. Levée de la séance;

2016-06-78

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-06-79

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2016

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 3 mai 2016;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 mai soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant:

10. Aucun soumissionnaire pour les travaux;
M. le maire appelle le point suivant.

2016-06-80

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Jacques Jasmin

Appuyé par : Marc Gilbert

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

| | |
|---|---------------------|
| 02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 1 914,14 \$ |
| 02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE | - \$ |
| 02--320 TRANSPORT | 3 069,12 \$ |
| 02-414 HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE | 11 477,91 \$ |
| 02-610 AMÉNAGEMENT ET URBANISME | 57,53 \$ |
| 02-700 LOISIRS ET CULTURES | 6 073,97 \$ |
| 02-900 ADMINISTRATION | - \$ |
| 03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION | 1 294,43 \$ |
| | <u>23 887,10 \$</u> |
| REMISE FÉDÉRALE | - \$ |
| REMISE PROVINCIALE | - \$ |
| RISTOURNE TPS | 901,08 \$ |
| RISTOURNE TVQ | 898,90 \$ |
| FTQ | 318,79 \$ |
| AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT | 192,34 \$ |
| TOTAL | <u>26 198,21 \$</u> |
| Dépense durant le mois | 38 702,71 \$ |
| Salaire déboursé à la séance du conseil | 2 912,05 \$ |
| Salaire déboursé durant le mois | 5 531,67 \$ |
| Grand total | <u>73 344,64 \$</u> |

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2016-06-81

6.1 6^e JOURNÉE FAMILIALE DU CLUB DES LIONS DE COWANSVILLE ET SSIRW

Proposé par : Jacques Jasmin

Appuyé par : Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'acheter dix (10) billets au coût de cinq dollars (5\$) chacun pour un total de cinquante dollars (50\$);

Que les billets seront remis aux personnes pouvant y participer;

Que les frais soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

- M. Réal Vel se retire de la discussion.

2016-06-82

6.2 DEMANDE DU COMITÉ DES FLEURONS POUR LE VERSEMENT DE LEUR SUBVENTION

Proposé par : Marc Gilbert

Appuyé par : Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser la subvention annuelle de trois mille dollars (3000\$) au comité des Fleurons;

Que les frais soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-83

7. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE PRIX POUR LE RECHARGEMENT DES CHEMINS

Nous avons reçu quatre soumissions pour le gravier et le transport et toutes les soumissions ont été ramenées au tarif tonne-kilomètre.

| Compagnie | Graviers | Transport | Graviers/transport |
|---|----------|-----------|--------------------|
| Léon Bombardier excavation | | | 14.50\$ +tx |
| Stéphane Bombardier inc | | | 12.20\$+tx |
| Carrière Ste-Anne-de-la-Rochelle (2006) | 9.50\$/T | 2,54\$/km | 12.04 \$+tx |
| Construction DJL inc | | | 21.30\$+tx |

Considérant que toutes les soumissions sont conformes;

Il est proposé par Réal Vel, appuyé par Denis Vel que la soumission de Carrière Ste-Anne-de-la-Rochelle (2006) inc est la plus basse à la tonne transportée au montant de douze dollars et quatre sous (12.04) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : MM. Maurice Boudreau et Jacques Jasmin sont contre.

Résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

2016-06-84

8. RÉSOLUTION POUR LA DÉMOLITION DU GARAGE DU 162 PRINCIPALE EST – CLÉ EN MAIN

Nous avons reçu trois soumissions et elles sont conformes;

| Soumissionnaires | Prix |
|------------------------------|------------|
| Léon Bombardier excavation | 4900\$ +tx |
| Stéphane Bombardier inc | 4735\$+tx |
| Excavation Daniel Bolduc inc | 4048\$+tx |

Proposé par le conseiller Réal Vel

Appuyé par le conseiller Marc Gilbert

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat de démolition à Excavation Daniel tel que déposé;

Que les documents nécessaires seront fournis à la signature du contrat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-85

9. RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES POUR LE POMPAGE ET LE TRANSPORT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

Nous avons reçu deux soumissions et elles sont conformes;

| Compagnie | 2ans totale | 2ans sélective | 4 ans totale | 4 ans sélective |
|---------------------------------|-------------|----------------|--------------|-----------------|
| Beauregard fosses septique LTÉE | 195.22\$+tx | 155.66\$+tx | 195.52\$+tx | 157.96\$+tx |
| Enviro 5 | 151.18\$+tx | 151.18\$+tx | 151.18\$+tx | 151.18\$+tx |

Proposé par Denis Vel

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat à Enviro 5;

Que l'option de quatre ans (4) vidange totale est choisie;

Que le document d'appel d'offres fait partie intégrante du contrat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-86

10. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ENGAGEMENT D'UN ARCHITECTE POUR L'AJOUT D'UNE PORTE AU SOUS-SOL DU 142 PRINCIPALE EST

Proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Mme Majella René pour demander des soumissions auprès d'architectes concernant l'ajout d'une porte au sous-sol du 142 principale Est.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-06-87

11 RÉSOLUTION CONCERNANT LES PRIORITÉS À PRÉSENTER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM); (SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ);

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Denis Vel
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dépose la liste des chemins suivants : chemin de la Montagne, Sainte-Anne Sud, Sainte-Anne Nord et Vallières pouvant bénéficier de la subvention dans le cadre du programme PAARRM;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-06-88

12. RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SPÉCIAL AVEC LA CAISSE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Proposé par : Marc Gilbert
Appuyé par Denis Vel
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René a effectuer des retraits au compte de la municipalité 350311 en lien avec le chèque « petite caisse » pour un montant maximum de deux cent dollars (200\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-06-89

13. RÉSOLUTION POUR NOMMER UN ANIMALIER ET LES CONDITIONS DE GARDE

Considérant que nous avons besoin d'un animalier;

Considérant que nous devons statuer sur les modalités de garde des animaux recueillis;

Proposé par : Jacques Jasmin
Appuyé par : Denis Vel
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme M. Pascal Gonnin demeurant au 166 chemin Sainte-Anne Nord;

Que le conseil défrayera 12\$ par jour pour les frais d'hébergement réparti comme suit : maximum 2 jours sur semaine et de 4 jours en fin de semaine;

Que la nourriture et l'équipement seront au frais de la municipalité;

Qu'un forfait de 100\$ par animal transporté à la SPA des Cantons située au 409 rue de la Rivière Cowansville sera remboursé ce qui inclus le temps et frais de déplacement;

Qu'un forfait de vingt-cinq dollars (25\$) sera accordé à notre animalier pour chaque capture;

Que les frais encourus lui seront remboursés sur présentation de factures;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-06-90

- M. Marc Gilbert se retire de la discussion

14. RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DU CENTRE DES LOISIRS DE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

Considérant que le Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables nous a déposé une demande d'aide financière pour terminer leur projet d'aménagement du bâtiment accessoire;
Considérant que le projet profitera à toute la population et que le fonds « Caisse Desjardins » est prévu à cette fin;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la demande du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables au montant de cinq mille dollars (5000\$);
Que la somme soit pris dans le fonds réservé créé avec le don de la Caisse populaire Morilac;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15. RÉSOLUTION POUR LE CHOIX DE COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES (BAC BRUN);

Proposé par Jacques Jasmin
Appuyé par :
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle opte pour des bacs de compostage en milieu rural et des bacs bruns en noyau urbain;
Résolution refusée

2016-06-91

Proposé par Denis Vel
Appuyé par Marc Gilbert
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle opte pour la collecte des matières putrescibles par la collecte mécanique de bacs brun;

M. le maire demande le vote : M. Jacques Jasmin est contre et les autres sont en accord;
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2016-06-92

16. RÉSOLUTION D'APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE RACINE ET RÉGION

Considérant que le projet est rassembleur;

Considérant que le projet est pour la région élargie de Racine;

Considérant que les services qui seront offerts répondront à une demande dans la région;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la démarche de la Coopérative de solidarité de santé de Racine et Régions;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-06-93

17. RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION DE TPS-TVQ SUPPLÉMENTAIRE PAR PLANITAXE

Considérant l'offre de services déposés par Planitaxe (Éthier Avocats inc.)
Considérant que les frais encourus sont basés sur les montants potentiels à récupérer;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

M. le maire demande le vote : MM. Marc Gilbert et Maurice Boudreau sont contre et les autres sont en accord;
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2016-06-94

18. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-420 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 225 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Proposé par le conseiller Jacques Jasmin
Appuyé par le conseiller Réal Vel
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle modifie le règlement 2016-420 comme suit :

1. L'article 1 est modifié en changeant le numéro de règlement 225 par 2009-321 et sera libellé de la façon suivante :

L'article 2 du règlement 2009-321 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1er août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la Gazette officielle du Québec.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Louis Coutu, maire

Majella René, gma
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 avril 2016
Adoption : 7 juin 2016
Publication : Gazette officielle du Québec

19. VOIRIE

L'abat poussière sera appliqué la semaine prochaine ou dès que la température le permettra

19.1 M. Boudreau se retire de ses fonctions de surveillance des chemins de la municipalité. M. Gilbert regrette sa décision.

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

21. COMITÉ

Le conseiller M. Jacques Jasmin nous fait un compte rendu de sa visite à l'Hôtellerie de Sherbrooke.

2016-06-95

21.1 DON À L'HÔTELLERIE DE SHERBROOKE

Considérant que le service est très utile aux gens de la région;
Considérant que nous voulons contribuer à maintenir ce service;

Il est proposé par Jacques Jasmin

Et appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle donne la somme de cent cinquante dollars (150\$);

Que la somme soit pris à même le budget prévu à cette fin;

Que cet organisme soit ajouté à notre liste de dons;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

21.2 FÊTE DE LA PÊCHE DU 5 JUIN 2016

Malgré la température nous avons eu une belle participation mais les prix de présences n'ont pu être distribués, les gens avaient quittés à cause de la pluie. Ils sont conservés pour l'an prochain.

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 SERVITUDE

Les membres du conseil mandatent Mme René pour la rédaction d'une servitude de passage de tuyau d'eau pluviale sur lot 2 456 310 situé au 109 rue Auclair, propriété de Mme Micheline Auclair.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-06-96

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 22 h 00.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière
verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions»

M. Louis Coudu maire
« en signant le présent procès-